

L'an deux mille dix et le Huit Mars à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT, Maire.
La convocation était du 1^{er} Mars 2010.

Présents : ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, FELD Jean- Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE J-François, LAMARQUE Ghislaine, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.
Excusés : BONHOMME Bernard
Secrétaire de séance : Ghislaine LAMARQUE

Après lecture donnée par Eric VIGNEAU, le compte rendu de la réunion du 27 Janvier 2010 est adopté à l'unanimité .

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie présente le compte administratif de l'exercice 2008; il donne le détail des investissements réalisés par opération et présente ensuite la section de fonctionnement. Ce compte administratif peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

| | | |
|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Résultats Reportés | Dépenses : Néant | Recettes : 30 748.21 |
| Opérations de l'exercice : | Dépenses : 126 718.07 | Recettes : 141 209.76 |
| TOTAUX : | 126 718.07 | 171 957.97 |
| Résultats de clôture : | Excédent : 45 239.90 | |

INVESTISSEMENT :

| | | |
|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | Dépenses : 42 609.67 | Recettes : 0.00 |
| Opérations de l'exercice : | Dépenses : 7 952.80 | Recettes : 105 452.28 |
| TOTAUX : | 50 562.47 | 105 452.28 |
| | Excédent de 54 889.81 | |

| | | |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Restes à Réaliser : | Dépenses : 93 700.00 | Recettes : 26 000.00 |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 32 429.71 Euros

Le Maire ayant quitté la séance, Andrée BALUTEAU, prend la présidence et fait procéder au vote de ce compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents. Le Maire regagne la séance.

COMPTE DE GESTION 2009 :

Le Maire présente le Compte de Gestion dressé par le comptable. La lecture de ce dernier démontre qu'il reprend exactement les écritures du Compte Administratif qui vient d'être approuvé. Le Conseil Municipal après vote, adopte le Compte de Gestion 2009.

AFFECTATION DU RESULTAT 2009 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2009 :

| | | |
|--|---------------|--------------------|
| Résultat de l'exercice : | Excédent de : | + 14 491.69 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) | Excédent de : | + <u>30 748.21</u> |

Résultat de Clôture à affecter : **Excédent de :** **+ 45 239.90**

Besoin Réel de Financement de la Section d'Investissement :

| | | |
|--|----------------------|--------------------|
| Résultat de la section de l'exercice | Excédent de : | + 97 499.48 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur : | Déficit de : | - 42 609.67 |
| Résultat comptable cumulé R 001 | Excédent de : | + 54 889.81 |

Restes à Réaliser

| | | |
|---|----------|------------------|
| Dépenses d'Investissement engagées et non mandatées : | - | 93 700.00 |
| Recettes d'Investissement engagées et non mandatées : | + | 26 000.00 |
| Solde des Restes à Réaliser : | - | 67 700.00 |

Besoin Réel de Financement : **- 12 810.19**

Solde d'exécution à reporter

Affectation du Résultat de Fonctionnement :**En couverture du Besoin réel de financement**

Recette Budgétaire au Compte 1068 : **12 810.19**

En excédent reporté de la section de Fonctionnement

Ligne Budgétaire R002 : **32 429.71**

CANTONNIER :

Le Maire fait par au Conseil que suite au courrier de M. CANTIN Jean Claude, agent d'entretien de voirie contractuel depuis le 1^{er} Avril 1999, rémunéré au prorata des heures effectuées (environ 80 Heures/an) qui informe son intention de quitter son emploi au 1^{er} Mars, et comme convenu lors de la dernière réunion, il a contacté M. Claude CARDOIT afin de lui proposer ce poste. Ce dernier était favorable mais après renseignements pris auprès des services de la Sous-Préfecture et du Centre de Gestion, il ne peut être recruté car la limite d'âge est de 65 ans et il est âgé de 69 ans. Monsieur Le Maire expose que la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/4^{ème} alinéa, permet aux communes de moins de 1000 Habitants de recruter des contractuels dans des conditions précises. Le Maire fait état de la candidature de M. DUVERGER Fabrice qui habite la commune, qui possède le matériel nécessaire. Le Maire souligne l'importance de la proximité de l'agent qui peut être sollicité à tout moment, pour des problèmes de sécurité comme pour dégager des arbres sur les routes ou autres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour remplacer l'agent d'entretien de la voirie à compter du 1^{er} Avril 2010 et pour trois mois soit jusqu'au 30 Juin 2010.
- de recruter M. DUVERGER Fabrice à ce poste.
- de fixer la durée de ce contrat à 10 heures par mois.
- de fixer la rémunération de la rémunération de M. DUVERGER sur la base de l'indice Brut 245 (Majoré 292 du 1^{er} Juillet 2009).
- d'autoriser le maire à passer ponctuellement des contrats complémentaires avec M. DUVERGER pour des opérations qui visent à la sécurité des biens ou des personnes et en cas de besoins particuliers. Le cumul de ces contrats ne devant pas dépasser 17 Heures 30 par semaine.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AMENAGEMENT DU BOURG :

Comme décidé lors de la dernière réunion, les dossiers de demande de subventions dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg ont été déposés au Conseil Général. La consultation des entreprises a été lancée et l'annonce publiée sur le « Républicain ». La remise des offres est fixée au Lundi 22 Mars 2010 à 12 Heures. La commission d'appel d'offres constituée précédemment sera sollicitée.

AGENCE POSTALE :

Monsieur DELSOL , responsable de LA POSTE a rencontré le Maire afin de faire le point sur les activités de l'Agence Postale Communale. L'activité courrier « colis » est stable, l'activité courrier « lettres » est en progression de l'ordre de 17 %.L'activité bancaire se maintient et de nouveaux services vont être proposés en 2010 comme la vente de livres ou de bijoux . Le service de vente de recharges téléphoniques proposé depuis 2009 fonctionne. Monsieur DELSOL souligne que l'aménagement de la Mairie offre l'accessibilité à tous et que la configuration du bureau permet une confidentialité complète. En résumé l'activité est tout à fait correcte. Il convient de remercier la gérante et sa remplaçante pour le travail accompli. La convention qui arrive à échéance en Juillet 2010 sera renouvelée.

SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Le Maire présente le bilan du SPANC remis par la Lyonnaise des Eaux. A ce jour 109 visites ont été réalisées sur les constructions existantes, les constructions font également l'objet d'un contrôle de bonne exécution à la fin des travaux. Quelques chiffres :

Installation acceptable sans réserve : 34
Installation acceptable avec réserve : 7
Travaux de réhabilitation nécessaire : 41
Réhabilitation urgente : 27

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Lors de la dernière réunion le Compte Administratif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2009 a été voté. Le résultat global définitif donne un excédent de 244 250.66 €. Le Maire donne le détail pour certains services notamment la voirie , l'enfance et les ordures ménagères .Au niveau de la voirie les travaux d'investissement se sont élevés à 363 661.03 euros, en ce qui concerne l'entretien le montant de la dépense est de 65 344.81. Les actions menées en faveur de l'enfance sont également détaillées car elles représentent un poste d'autofinancement important malgré les aides accordées. Le service des Ordures Ménagères est excédentaire.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE :

Le Maire donne le compte rendu de la réunion de secteur à laquelle il assistait à St-Pierre-de-Mons. Au niveau de la répartition du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) , la commune a été déclarée éligible pour un renforcement (FACE B) sur le poste du Bourg, le montant de la participation communale sera de l'ordre de 9 389.00 €. La commune s'est engagée pour les travaux de mise en sécurité de la ligne « Glère » dans le cadre du FACE Intempéries pour un montant de 9964.00 € . Le Conseil décide d'attendre pour réaliser les travaux de renforcement du bourg .

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS :

Les élus ont été à nouveau sensibilisés à la réglementation en matière d'incinération des particuliers. De nombreux départs de feux sont liés à cette pratique, qui est pourtant soumise à des

règles très strictes , souvent ignorées. Le territoire qui a subi la tempête et dont les bois sont loin d'être exploités en intégralité, représente à l'heure actuelle un secteur à risque élevé.

ECOLE D'AILLAS :

Ghislaine LAMARQUE donne le compte rendu du Conseil d'Ecole. Au niveau des inscriptions les enfants d'Aillas seront prioritaires ainsi que les frères et sœurs des enfants déjà scolarisés. Au niveau de la surveillance, un agent va être recruté. La participation financière demandée aux communes va être augmentée. Pour les sorties à la piscine de Langon, qui ont été demandées, cela n'est pas possible car le coût est trop élevé.

QUESTIONS DIVERSES :

Signalisation Routière : il convient de mettre en place une signalisation pour indiquer les lieux dits « Le Luc » et « Chicot » depuis la départementale car pour s'y rendre on doit passer au préalable sur la commune de GAJAC.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 20

La Secrétaire

Les Membres du Conseil

Le Maire

**L'an deux mille dix et le vingt sept Janvier, à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.
La convocation était du 19 Janvier 2010.**

Présents : ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard, FELD Jean- Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE J-François, LAMARQUE Ghislaine SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

Excusés : LE MOIGNE André qui a donné procuration au Maire

Secrétaire de séance : SARRAZIN Paulette

Après lecture donnée par J-François LACAMPAGNE, le compte rendu de la réunion du 1^{ER} Décembre 2009 est adopté à l'unanimité .

AMENAGEMENT DE LA PLACE :

Le 18 Janvier dernier, l'Architecte et la Paysagiste sont venus en Mairie afin de préparer la consultation des entreprises . Le Maire donne la parole aux conseillers présents à cette réunion à savoir : Paulette SARRAZIN, J-Francois LACAMPAGNE, André LE MOIGNE et Eric VIGNEAU.

Au niveau du dossier projet : Pas d'évolution majeure.

Consultation : En Février , la rédaction de l'appel d'offres sera réalisée par NECHTAN, les dossiers seront payés par les entreprises coût estimé à 30 euros.

Planning général : on s'oriente vers une préparation du chantier fin avril

Lots : 4 lots sont définis soit : VRD, Sols Pavé, coulé, Plantations, Enrobé

Coordonnateur SPS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la place est prévue en Février 2010. Il convient de désigner le coordonnateur Sécurité Protection Santé. Cinq entreprises ont été consultées en Décembre 2009. Quatre ont répondu à savoir :

DEKRA : Offre à 1085.00 € H T

M. PECCEU : Offre à 2019.00 € H.T.

CS CONSEIL : Offre à 1541.70 € H.T.

PREVENTI'S : Offre à 640.00 € H.T.

Le Conseil examine les offres par rapport à la nature des prestations soit : nombre de réunions, de visites, des documents fournis et des prix .Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide : de retenir l'entreprise DEKRA de Mérignac pour un montant H.T de 1085.00 euros et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Cette entreprise a prévu la fourniture de tous les documents obligatoires et un nombre de visites et de réunion de chantier, c'est l'offre la moins chère de celles qui répondent aux attentes.

Avenant Maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 Juin 2009 par laquelle le Conseil a décidé de retenir la Cabinet NECHTAN pour la maîtrise d'œuvre des Travaux d'Aménagement de la Place du Village. Le forfait de rémunération a été fixé à 8.30 % pou un total de travaux de 152 000 euros H.T. Il expose que conformément à la réglementation et en l'état actuel du dossier , notamment à l'intégration des travaux de génie civil sur la chaussée , qu'il convient de prendre un avenant afin de fixer la rémunération définitive du Maître d'œuvre. Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibéré le Conseil Municipal décide de prendre un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre qui fixe le nouveau montant du marché à 171 381.90 H.T. euros , le forfait définitif de rémunération sera donc de 14 224.70 euros H.T.

Enveloppe Parlementaire :

Monsieur expose au Conseil qu'il a sollicité Monsieur DELUGA, Député de la Circonscription afin de demander une aide exceptionnelle pour l'aménagement de la Place. Il convient de se prononcer sur la réalisation de l'opération et de valider les demandes de subventions. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de réaliser en 2010 l'Aménagement de la Place du Village pour un montant de Total de : 199 317.26 TTC et de demander à bénéficier de l'aide exceptionnelle accordée par le Gouvernement pour cette opération dans le cadre suivant :

Mission : Relation avec les collectivités Territoriales

Programme : Concours Spécifiques et Administration

Action : Aide exceptionnelles aux collectivités territoriales.

Montant : 4 000.00 euros

Questions diverses :

Jean-François LACAMPAGNE signale qu'il manque d'éclairage public côté Eglise et qu'il serait bon de créer une possibilité d'équiper cette partie en prévoyant des gaines pendant les travaux. Lors de la réunion avec les architectes il a été demandé une arrivée d'eau sur la place pour faciliter l'arrosage. Monsieur Le Maire expose qu'il a rencontré Mme DEVADDER qui veut bien donner le terrain, il doit prendre contact avec M BIGNOLLES pour connaître sa décision.

Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Monsieur le Maire indique que la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF », institue une mission de service public d'intérêt général de l'Etat au profit des communes et des groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Cette Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) remplace l'Aide Technique à la Gestion Communale (ATGC) instaurée par la loi n° 48-1530 du 29 septembre 1948. Considérant l'intérêt pour la commune de SENDETS de pouvoir disposer de l'assistance technique de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, au titre de l'ATESAT et après en avoir délibéré, décide : De demander à bénéficier de l'ATESAT D'approuver le projet de Convention à intervenir avec l'Etat (DDTM) pour l'exercice de la mission pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour un montant de 78.21 € par an. Le dit montant sera revalorisé annuellement en prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27 décembre 2002. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2010.

CANTONNIER :

Le Maire donne lecture d'un courrier de Jean Claude CANTIN en date du 05 Janvier 2010. Par ce courrier Monsieur CANTIN informe qu'il quitte son poste à compter du 1^{er} Mars 2010. Monsieur Le Maire comprend les raisons de ce choix liées à l'activité professionnelle. Il remercie M. CANTIN pour les services rendus et pour son dévouement pour la commune. Le Conseil unanime remercie également J-Claude CANTION pour le travail effectué. Il fera parvenir un courrier dans ce sens à l'intéressé. Suite à la réception de ce courrier, il a pris contact avec Claude CARDOIT, Retraité Agricole, qui est favorable pour remplir cette mission qui pour 2008 a représenté environ 80 heures de travail. Il convient de se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique afin de connaître les possibilités de contrats.

USSGETOM :

Lors de la dernière réunion, à laquelle sont conviés les 16 délégués communautaires, dont le Maire, les tarifs 2010 concernant les ordures ménagères ont été décidés. Il a été retenue une hausse de 2 %. La redevance sera facturée au semestre.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Les travaux portent sur les réseaux avec les différents gestionnaires pour savoir si les secteurs retenus répondent aux critères, et le cas échéant faire un diagnostic des améliorations à apporter.

SIVOS DE GRIGNOLS :

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat.

Le montant des travaux pour le projet de Convention d'Ecole est de 1 142 000 euros ; le dossier a été déposé au Conseil Général.

Au niveau du personnel un régime indemnitaire a été voté pour les 7 agents sous forme d'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), pour un montant total de 2500 euros.

Le montant des impayés de la cantine scolaire s'élève à ce jour à 5 900 euros, les procédures pour le recouvrement de cette dette se poursuivent.

SYNDICAT DES EAUX :

Le Maire donne le compte rendu de la réunion du 22 Janvier 2010. André LE MOIGNE, était excusé et avait donné procuration au Maire.

Au niveau des travaux :

Château d'Eau du Mazerol : suite aux différents problèmes rencontrés en cours de chantier, il a été négocié la fourniture de divers équipements avec l'entreprise titulaire (échelle et trappe en acier pour accéder à la cave, accès au réservoir d'eau, etc)

Château d'Eau de Grignols : il continue à ce dégrader, des barrières vont être posées pour sécuriser les abords.

Station d'Epuration : Le bureau de contrôle pour les études de sol complémentaires a été retenu, il s'agit de l'APAVE.

Plan Local d'Urbanisme : Le Cabinet METAPHORE a rendu le compte rendu de la réunion relative au réseaux, l'étude de la desserte des zones U et AU va être menée afin d'établir une programmation financière des travaux.

Tarifification : Une augmentation de 4 % est décidée afin de compenser la diminution de la participation des communes, demandé par la réglementation et la baisse de consommation. Cela va se traduire par une augmentation d'environ 13 €uros par abonné.

Périmètres de protection : une étude est lancée pour établir un périmètre de protection des lieux de captage et de stockage de l'Eau.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Axes stratégiques définis en 2009

Lors de la dernière réunion, il a été le bilan des axes stratégiques fixés par la collectivité pour 2009, le point a été fait pour chaque action . Le Maire et Bernard BONHOMME présentent les différentes actions entreprises.

Gironde Numérique : une partie du territoire de la commune est desservie en haut débit depuis peu, le reste de la commune le sera progressivement sur le premier semestre 2010.

Service Public Assainissement Non Collectif SPANC : la convention entre la communauté de communes et la Lyonnaise prend fin le 11 Octobre 2010. Il convient de réfléchir à l'avenir de cette compétence , la phase diagnostic étant réalisée.

Audit Service Aide à la Personne : Bernard BONHOMME donne les grandes lignes des éléments dégagés. Il signale que le nombre de bénéficiaires est en augmentation.

QUESTIONS DIVERSES :

Vœux : Le Maire demande à chaque conseiller ce qu'il a pensé de la soirée des vœux à la population du 08 Janvier. Le mauvais temps a limité la fréquentation mais tous sont satisfaits de la soirée et pensent que la formule convient

Remerciements :

Le Maire tient à remercier toute l'équipe du Foyer Rural qui encore cette année à décoré et illuminé le bourg pour les fêtes de fin d'Année . Il tient également à préciser que cette association se substitue à la commune pour organiser le Repas des Anciens et l'Arbre de Noël , que cela mérite d'être souligné et encouragé, car sur les autres communes c'est la Mairie prend en charge où il n'y a rien de proposé.

La Messe de Minuit à été célébrée à SENDETS en 2009 et beaucoup de monde y a assisté. Il tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à son organisation avec la réalisation d'une crèche avec un structure en hauteur qui a demandé beaucoup de travail, les décorations, les illuminations. Pour sa part il a uniquement participé financièrement pour l'achat de fournitures. Mais il tient à dire que tous les participants à la messe où les visiteurs de l'Eglise ont salué le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 05.

La Secrétaire

Les Membres du Conseil

Le Maire

L'an deux mille dix et le Huit Avril à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.

La convocation était du 02 Avril 2010.

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BONHOMME Bernard, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

EXCUSES : FELD Jean- Claude, LAMARQUE Ghislaine, BALUTEAU Andrée

Procuration : donnée par Madame BALUTEAU Andrée au Maire

Secrétaire de séance : Mme LABARRIERE Hélène

Après lecture donnée par J-François , le compte rendu de la réunion du 08 Mars 2010 est adopté à l'unanimité .

En préambule à la réunion, le Maire souhaite informer le Conseil des difficultés rencontrées pour établir la proposition de budget 2010. Il expose que les participations scolaires ont subies une forte augmentation et que la charge communale explose à ce niveau . Pour la commune d'Aillas la participation passe de 650 à 850 par enfant soit une augmentation de 30 % et le nombre d'enfant passe de 22 à 25 enfants, soit sur l'année 21 250.00 € En ce qui concerne le Sivos de Grignols, 10 enfants sont scolarisés ; la participation est de 579.57 par enfant pour la période de Janvier à Août, la participation complémentaire sera de l'ordre de 180 € pour la fin de l'année et 10 € par habitant pour l'investissement soit sur l'année 10 545.70 . Ce qui donne pour l'année 2010 : 31 795.70 euros de Charges de participations scolaires.

TAUX IMPOSITION 2010 :

Le Maire donne la parole au secrétaire qui présente trois propositions pour le vote des taux d'imposition à appliquer en 2010.

La première simulation prévoit une augmentation proportionnelle de 2.57 % sur les 3 taxes pour obtenir un produit attendu de 26 687 €

La seconde simulation assure le même produit attendu mais avec une augmentation qui ne concerne que la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière bâti , la hausse de ces deux taxes est de 3%.

La troisième proposition est de maintenir les taxes en l'état.

Après délibération, le Conseil opte pour l'augmentation de 3 % de la taxe d'habitation qui passe de 6.19 à 6.38 et de la Taxe Foncière sur le Bâti qui passe de 8.64 à 8.90. Cela permet de rapprocher ces deux taxes des taxes moyennes appliquées sur les autres communes. Le produit fiscal passe donc de 26 018 à 26 687 euros.

BUDGET 2010 :

Le Maire demande au secrétaire de donner lecture du Projet de Budget 2010, chaque conseiller a reçu un exemplaire du projet. Au niveau des travaux d'investissement, il est inscrit le Programme d'Electrification Rurale « Lieu dit Glère » décidé par le Conseil Municipal dans le cadre du FACE Intempéries et le Programme d'Aménagement de la Place. Au niveau du Fonctionnement, le montant très élevé des participations scolaires grève le budget, et limite les prévisions aux dépenses courantes.

Les nombreuses demandes de subventions sont examinées, certaines avaient été évoquées lors des précédentes réunions. Le Maire parle du Foyer Rural et des activités menées tout au long de l'année par cette association pour animer la commune. Le Conseil décide de voter une subvention exceptionnelle de 700 euros ce qui porte à 1000 euros le montant alloué en 2010. Un nouveau point sera fait en 2011 pour adopter de nouvelles mesures, si besoin. L'association AGIR à Domicile qui est l'association qui a porté le projet du SSIAD, se voit attribuer une subvention de 30 euros. La subvention pour l'Equipe ST-VINCENT de BAZAS qui apporte de l'aide alimentaire en partenariat avec la Banque Alimentaire sera de 30 euros également par solidarité car le Conseil,

qui a demandé à connaître le nom des familles aidées, n'est pas d'accord pour participer à hauteur des 60 euros par famille aidée soit 180 euros comme demandé par l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le Budget 2010 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

| | | |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Résultats Reportés | Dépenses : Néant | Recettes : 32 429.00 |
| Opérations de l'exercice : | Dépenses : 155 047.00 | Recettes : 122 618.00 |
| TOTAUX : | 155 047.00 | 155 047.00 |

INVESTISSEMENT :

| | | |
|----------------------------|----------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | Dépenses : 0.00 | Recettes : 54 889.00 |
| Opérations de l'exercice : | Dépenses : 96 555.00 | Recettes : 109 366.00 |
| Restes à Réaliser : | Dépenses : 93 700.00 | Recettes : 26 000.00 |
| TOTAUX : | 190 255.00 | 190 255.00 |

Soit un budget global de 345 302.00 €

AMENAGEMENT DE LA PLACE :

Suite à la consultation, les offres ont été ouvertes en commission le 29 Mars dernier. Pour chacun des lots nous avons reçu entre 4 et 6 offres. Ces dernières sont en cours d'analyse mais il semble que des économies vont être réalisées par rapport à l'estimatif. Une nouvelle réunion de la commission d'appel d'offres est prévue le 12 Avril pour retenir les entreprises.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire informe le Conseil que les crédits budgétaires prévus en 2010 au niveau de la voirie seront essentiellement relatifs aux dépenses de fonctionnement à savoir les réparations partielles et l'entretien des accotements (fauchage). En effet, aucune subvention de l'Etat ou du Département ne sera accordée en 2010 pour la voirie, et la communauté n'envisage pas de travaux. Le Maire déplore vivement cette situation, non seulement les trois routes prévues sur la commune ne seront réalisées, mais au niveau communautaire il lui semble difficile d'attendre pour certains tronçons. Il rappelle que la responsabilité des voies communautaires en matière de sécurité incombe aux Maires des communes.

SYNDICAT DES EAUX :

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion durant laquelle le Compte Administratif et le Budget ont été votés. Il fait ensuite le point sur les travaux en matière d'adduction d'eau potable particulièrement en ce qui concerne les châteaux d'eau. Il s'inquiète par rapport à l'endettement du Syndicat notamment pour l'assainissement.

SIVOS DE BAZAS :

Eric VIGNEAU, délégué auprès du Syndicat Scolaire de Bazas, informe le Conseil du décès de Mme ABBADIE, la Présidente. C'est le vice-président M. BOSSET qui assure l'intérim.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 30.

L'an deux mille dix et le Neuf Juin à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.

La convocation était du 03 Juin 2010

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BONHOMME Bernard, , BALUTEAU Andrée , FELD Jean- Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LAMARQUE Ghislaine, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

EXCUSES :

Secrétaire de séance : Mme SARRAZIN Paulette

Après lecture donnée par Bernard BONHOMME , le compte rendu de la réunion du 08 Avril 2010 est adopté à l'unanimité .

TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA PLACE :

Le Maire donne au Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises après analyse des offres et le choix de la commission communale, montant HT lot par lot :

Lot n° 1 : VRD Entreprise PEPIN pour 38 654.85

Lot n° 2 : Maçonnerie, Sol coulé, sol pavé, mobilier : Entreprise PEPIN pour 53 773.00

Lot n° 3 : Plantations : Entreprise BONHOMME pour 7 144.43

Lot 4 : Enrobé : Entreprise PEPIN pour 10 769.40

Il précise que le Conseil Général a examiné lors de la dernière commission permanente les quatre demandes de subvention qui n'étaient pas passées en Avril. A l'heure actuelle, les six dossiers déposés ont reçu une décision favorable. Après avoir communiqué ces éléments, le Maire demande au Conseil de bien vouloir se déterminer par rapport à la poursuite de cette opération car l'étape suivante est la signature des Marchés. L'ensemble du Conseil après vote est favorable, de manière unanime, à la continuité de l'opération . La signature des marchés est fixée au Mercredi 16 Juin à 9 Heures 30, le Maire invite les conseillers qui souhaitent rencontrer les entreprises à assister à cette réunion.

CANTONNIER :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat du cantonnier arrive a échéance à la fin du mois. Il expose que durant les trois mois il a rencontré plusieurs fois M. DUVERGER, ce dernier est toujours très correct, il dit toujours qu'il va faire le travail. A l'heure actuelle le cimetière est très mal entretenu et les pelouses ont besoin d'être tondues, il est urgent de remédier à cela. Le Conseil Municipal souhaite trouver une solution , il est décidé de demander un devis à une entreprise ; le Maire va rencontrer de nouveau M. DUVERGER, une nouvelle réunion sera programmée avant la fin du mois pour prendre une décision.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Une réunion a eu lieu avec les Personnes Publiques Associées pour la présentation des premiers éléments des projets des cinq communes dont les dossiers sont les plus avancés à savoir COURS LES BAINS, CAUVIGNAC, LABESCAU, MASSEILLES et SENDETS . Etaient présents : MM AIRAOLDI et DULOU de la DDTM, MM PITAUD et GALEJA du SDISS . En ce qui concerne SENDETS la protection incendie sur les hameaux de Mitton, et de la Hargue doit être confortées par des réserves . Des emplacements réservés seront affectés à cela.

Mme JARILLON a proposé de compléter le règlement d'urbanisme par la rédaction de l'article 11 qui concerne l'aspect des constructions, elle doit contacter les communes.

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE fait le compte rendu de la dernière réunion qui avait lieu hier.

Le comité a décidé de proposer la modification des statuts notamment dans l'objet du syndicat et pour l'élection des membres du bureau. Lecture est donnée de la proposition de modification, le Conseil après délibération approuve les nouveaux statuts.

Il donne ensuite la situation des impayés au niveau de la cantine scolaire, le Conseil Municipal, s'étonne du montant élevé, le système de la facturation par rapport à la vente de tickets est mis en cause.

Au niveau des enfants reçus il donne le détail des sept enfants des communes extérieures au SIVOS qui fréquentent à ce jour l'école et qui ne versent pas de participation financière : 1 de Casteljaloux, 1 d'Antagnac, 2 de Ruffiac, 1 de Mazères, 2 de Bazas.

L'architecte retenu pour les travaux est J-Luc ARQUEY, l'estimatif des travaux est de 250 000 euros.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Système d'Information Géographique a été retenu, le Maire donne la parole au secrétaire qui a participé comité de pilotage chargé de recevoir les différentes propositions. Ce dernier explique l'intérêt d'un tel système et les besoins par rapport au plan cadastral.

Quatre groupes de travail ont été constitués pour fixer les axes stratégiques de la communauté de communes pour 2011.

L'enquête menée sur le réseau de chemins de randonnées a été présentée aux élus qui sont très satisfaits.

SIVOS DE BAZAS :

Eric VIGNEAU et Ghislaine LAMARQUE, délégués auprès du Syndicat Scolaire de Bazas, font le compte rendu des dernières réunions. Les réunions annulées faute de quorum atteinte sont fréquentes et cela devient pénible pour les personnes qui répondent à la convocation. Une présidente a été désignée en la personne de Nicole COUSTET, Maire de CAUVIGNAC. Une nouvelle réunion doit avoir lieu sous peu pour valider les dernières délibérations.

ECOLE D'AILLAS :

Ghislaine LAMARQUE donne le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole. La Directrice va partir, un animateur a été embauché pour le midi et entre 17 et 19 Heures pour assurer la surveillance. L'Association des Parents d'Elèves a mis en place une aide aux devoirs avec le concours de parents bénévoles. Les effectifs s'annoncent stables. Les 12 ordinateurs du projet TIS ont été livrés mais des soucis de connexion ne permettent pas une utilisation optimale, des petits travaux ont été demandés à la commune notamment pour l'équipement des sanitaires.

JURY d'ASSISES :

Lors du tirage au sort une habitante a été désignée pour figurer sur la liste préparatoire, il s'agit de Mme GOULIE Annick.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 15

**L'an deux mille dix et le vingt quatre Juin à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.
La convocation était du 18 Juin 2010**

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BONHOMME Bernard, , BALUTEAU Andrée , FELD Jean- Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LAMARQUE Ghislaine, LE MOIGNE André.

EXCUSES : SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric

PROCURATION : VIGNEAU Eric en faveur du Maire

Secrétaire de séance : Mme LAMARQUE Ghislaine

Après lecture donnée par J-François LACAMPAGNE , le compte rendu de la réunion du 09 Juin Avril 2010 est adopté à l'unanimité .

SUBVENTION FDAEC :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le 08 Avril dernier nous avons délibéré pour la demande de subvention au Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) auprès du Conseil Général. Depuis nous avons signé l'avenant à la Convention d'Aménagement de Bourg ; des postes non subventionnés lors de la convention initiale ont été inscrits notamment l'installation de Chantier, les réseaux téléphoniques et le Conseil Général ne peut attribuer plusieurs subventions pour la même opération. Il convient donc de modifier notre demande car nous ne pouvons maintenir que 5112 € de travaux sur le programme place du village. Il rappelle que la subvention attribuée à la commune sur l'enveloppe cantonale par Monsieur BAILLE , Conseiller Général du canton de GRIGNOLS est de dix mille huit cent vingt six euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'inscrire en 2010 au FDAEC les opérations suivantes :

Aménagement de la Place (opérations non aidées) : HT : 5 112.00 €

Abords salle des Fêtes : Travaux et plantations (opérations non aidées) : H.T. 10 370.00

De demander au Conseil Général une subvention de 10 826.00 € pour les autres investissements.

D'assurer le financement complémentaire pour ces investissements par 7 690.47 € TTC d'autofinancement.

SOLIDARITE AUX COMMUNES DU VAR : Pluies torrentielles du 15 Juin 2010.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « Carrefour des Communes » qui est une association d'élus a lancé un appel à la solidarité entre les collectivités suites aux intempéries qui ont touché le Var. Il rappelle que la notre communauté de communes a été aidée financièrement pour la dernière tempête dans ce cadre et que les fonds ont été utilisés pour le dégagement des voies communautaires. Il demande au Conseil Municipal de se déterminer pour une aide éventuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'apporter son soutien aux communes sinistrées du VAR
- de verser la somme de 157.50 (cent cinquante sept euros et cinquante centimes) à l'association « Carrefour des Communes » siret n° 440 623 270 000 12
- de demander à être destinataire d'un bilan financier à la fin de l'opération, indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

MODIFICATION BUDGET COMMUNAL :

Suite au vote d'une subvention de solidarité aux communes du var, le Conseil Municipal décide de Modifier le budget 2010 comme suit :

- Section de Fonctionnement
 - Compte 6281 Cotisations : -157.50
 - Compte 6574 Subvention aux associations : + 157.50

CANTONNIER :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré à nouveau M. DUVERGER. Cependant ce dernier n'a pas réalisé les travaux et comme convenu lors de la dernière réunion son contrat n'a pas été renouvelé. Il donne lecture du courrier qu'il lui a adressé. Il présente ensuite le devis proposé par l'entreprise BONHOMME pour réaliser l'entretien des espaces verts de la commune.

Le conseil décide de confier l'entretien des espaces verts à l'entreprise mais souhaite dans un premier temps et de manière urgente une remise en état du cimetière dont l'état est déplorable.

Un devis sera demandé pour cette opération et le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette remise en état.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Modification des statuts : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier Conseil Communautaire en date du 02 Juin 2010, il a été décidé la modification des statuts par rapport aux compétences suivantes :

- Développement économique :
 - Suppression de la compétence : « Mise en place et gestion de l'Espace Economie-Emploi-Formation », aujourd'hui dissous par arrêté préfectoral du 30 Avril 2010 ;
 - Ajout de la compétence : Réalisation de toute opération immobilière à vocation économique »
- Protection et mise en valeur de l'environnement : remplacement de : La communauté de communes représentera les communes au sein « de l'USSGETOM » par « du SICTOM du Langonnais »
- Aide à Domicile : ajout de la compétence « Participation à l'accueil, l'information, l'orientation, l'évolution et la coordination dans le domaine de la gérontologie ».
- Voirie : il est annexé aux statuts le nouveau linéaire des routes communautaires suite à l'intégration de voies sur GRIGNOLS, LABESCAU, et LERM ET MUSSET, et le déclassement d'une partie de voie sur SILLAS.

Monsieur Le Maire donne ensuite lecture de la proposition des nouveaux statuts au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Captieux/Grignols comme présenté.

Ligne LGV : Une réunion de la commission voirie est programmée afin de travailler sur l'impact du passage de la LGV sur le territoire communautaire .

Budget 2011 : Afin de mener une réflexion au niveau des charges et des compétences pour l'année 2011 des groupes de travail ont été formés pour L'enfance, l'Aide à Domicile, La Voirie, et les Autres services.

SYNDICAT DES EAUX :

Le Maire donne le compte rendu de la réunion du 23 Juin 2010 au cours de laquelle le rapport annuel a été adopté. Il donne dans le détail les chiffres de ce rapport que ce soit en matière d'Adduction d'Eau Potable ou d'Assainissement.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat au cours de laquelle le Compte administratif a été voté.

Afin de favoriser les économies d'énergies les aides pour le remplacement des éclairages publics vont passer de 20 à 40 % pour les communes dont les équipements sont défectueux.

Il a été question des interventions lors des pannes sur lignes enterrées, elles peuvent prendre du temps car la localisation de la panne pose problème.

Un élagage renforcé sera mené sur le territoire du syndicat afin de dégager les lignes.

SIVOS DE BAZAS :

Ghislaine LAMARQUE donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat scolaire de Bazas où il a été procédé à l'élection du nouveau bureau.

ECOLE D'AILLAS :

Ghislaine LAMARQUE signale que depuis la dernière réunion le règlement intérieur de la cantine a été mis en place ; il est signé par les parents et par l'élève.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.

**L'an deux mille dix et le quatorze Septembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.
La convocation était du 07 Septembre 2010.**

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BONHOMME Bernard, , BALUTEAU Andrée , LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LAMARQUE Ghislaine, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric

EXCUSES : FELD J-Claude

Secrétaire de séance : Mme LABARRIERE Hélène

Après lecture donnée par Eric VIGNEAU , le compte rendu de la réunion du 24 Juin 2010 est adopté à l'unanimité .

TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA PLACE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les réunions de chantier ont lieu tous les mardis après-midi ; les membres de la commission composée de Paulette SARRAZIN, Bernard BONHOMME, Eric VIGNEAU, J-François LACAMPAGNE, André LE MOIGNE y participent de manière efficace et le Maire tient à les remercier ; il propose à nouveau aux conseillers de se joindre à eux lorsqu'ils qui sont disponibles. Il donne la parole aux membres de la commission qui font un compte rendu sur l'avancement des travaux.

Au niveau des subventions, le Maire demande au secrétaire de faire le point ; tous les acomptes ont été demandés sur les dossiers qui prévoient des versements à la signature des ordres de services. Au niveau budgétaire, les prévisions demandent à être réajustées et le recours à l'emprunt va pouvoir être diminué ou supprimé. Dans le cadre de l'emprunt sur ce programme il était envisagé un prêt relais du montant de la TVA, s'il est supprimé il faudra s'orienter vers une ligne de trésorerie afin d'avoir des fonds de disponibles pour faire face aux paiements notamment en fin d'année.

DOCUMENT UNIQUE :

Pour répondre à la législation en matière du code du travail, la commune souhaite réaliser le Document Unique d'Evaluation des Risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et mettre en place le plan de prévention qui s'y rapporte. Le maire informe le Conseil qu'il a reçu un cabinet pour cette mission, qu'il a chargé le secrétaire de consulter d'autres cabinets et de prendre également contact avec le Centre de Gestion de la Fonction publique qui a un service Conseil en Prévention. Après avoir entendu les diverses offres, et devant le coût des prestations proposées, non seulement pour la réalisation mais également pour la mise à jour annuelle des documents, le Conseil Municipal décide que la commune va réaliser elle même le Document Unique et pour ce faire va adhérer aux service Conseil en Prévention et à la Mission d'Assistance en Prévention du Centre de Gestion.

CIMETIERE :

Le Maire informe le Conseil que plusieurs familles de la commune viennent d'acquérir des concessions ou d'en régulariser certaines ; il s'inquiète par rapport au nombre d'emplacements libres à ce jour et fait remarquer que certaines concessions non entretenues se détériorent . Le Conseil Municipal est conscient du problème et après délibération, décide de lancer une procédure de reprise des concessions abandonnées , le secrétaire est inscrit pour une formation sur ce thème. Par rapport aux concessions nouvelles, seules les demandes des habitants ou les personnes reconnues comme tels de par leurs attachements ou leurs liens avec la commune seront prises en compte.

INDEMNITES TRESORIER :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ du Trésorier Mme HENault sur un nouveau poste et à l'arrivée de M. WIART Pascal, Il convient de délibérer sur l'attribution des indemnités à savoir : l'indemnité de conseil et de l'indemnité Confection des Budgets au nouveau Trésorier à compter de l'exercice 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de Conseil, d'attribuer l'indemnité de Conseil à taux plein soit 100 % par an à compter de l'exercice 2010, cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Pascal WIART , Receveur et de lui d'attribuer également l'indemnité de Confection des Budgets pour un montant brut annuel de 30.49 € à compter de l'exercice 2010. Les crédits sont inscrits au budget au compte 6225.

SUBVENTION CAG FOOTBALL – MODIFICATION BUDGET N° 2 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du Budget, les subventions de fonctionnement aux associations avaient été votées uniquement aux associations qui avaient transmis les documents nécessaires au paiement de la subvention pour l'exercice 2009. Le Club Athlétique Grignolais section Football n'avait pas répondu à ces critères et n'avait pas bénéficié de subvention de la commune en 2009. Il donne lecture d'une demande de subvention, de cette association, reçue dernièrement et à laquelle sont annexés les bilans et également les références bancaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention au CAG Section Football d'un montant de 25 euros et de modifier le budget communal 2010 comme suit :

- Fonctionnement
 - Compte 623 Publicité Publications : - 25.00
 - Compte 6574 Subvention aux associations : + 25.00

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

ORDURES MENAGERES :

Habitants lieu dit Rippes :

Le Maire donne lecture d'un courrier des habitants de « Rippes » qui fait état de problèmes liés au fait de n'avoir qu'un container car la capacité de ce dernier ne suffit pas, de plus il n'y a pas de plate-forme pour le fixer et cela représente un risque au niveau de la sécurité. Une copie de ce courrier a été envoyée au Conseiller Général.

Le Maire communique sa réponse au Conseil Municipal . Cette dernière évoque la compétence du service qui n'est pas communale mais communautaire et de plus confiée au SICTOM du LANGONNAIS et que les plates-formes ont été placées aux endroits les plus critiques où les agents chargés de la collecte les ont signalés : bacs souvent renversés ou dangereux car à proximité d'une route avec beaucoup de trafic. Il expose également que pour connaître le nombre des usagers, il convient que les nouveaux habitants ou que les nouvelles activités sont déclarées au préalable en mairie.

Une copie de ces échanges a été transmise au Président de la Communauté de Communes qui a répondu dans le même sens et qui appelé également au respect du tri sélectif sur ce secteur.

Redevances professionnels :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes a demandé un entretien aux responsables du SICTOM du LANGONNAIS par rapport à l'augmentation de la redevance des professionnels. En effet, ceux qui payent actuellement 104.74 €

et qui bien souvent ne mettent pas de déchets liés à leur activité risquent de passer à 286 € de redevance. Dès que des éléments nouveaux seront connus, le Maire en avisera les membres du Conseil.

Sacs Poubelles :

Les sacs poubelles seront remis aux habitants de la commune à la Mairie pendant les horaires d'ouverture de l'Agence Postale dans la semaine du 20 au 27 Septembre 2010.

ECOPOLE :

Le Maire informe le Conseil qu'une société est candidate pour s'implanter sur le futur site. Son activité est la production d'Electricité à partir du gaz.

SPANC :

Un bureau d'étude travaille actuellement sur la future gestion de cette compétence . En attendant d'avoir tous les éléments pour se déterminer ; il a été décidé de prolonger par avenant la convention avec la Lyonnaise des Eaux jusqu'au 31 Décembre 2010.

Des systèmes de micro-stations ont été homologués récemment, des informations doivent nous parvenir.

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne les éléments connus suite à la dernière rentrée. Les effectifs sont en diminution : 154 élèves scolarisés et le changement de la directrice suite à la mutation de celle qui était en poste.

QUESTIONS DIVERSES :

Distinction –Médaille du Travail :

Le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet qui l'informe qu'il a accordé pour la promotion du 14 Juillet la médaille d'Honneur du Travail à Mme ROLLAND MAZENC Dominique, domiciliée à « Rippes » aux échelons Argent et Vermeil. Le Maire lui a adressé un courrier de félicitations.

Associations Locales :

L'assemblée générale de l'A.C.C.A. St-Hubert s'est tenue le 13 Août. La fête au village organisée par le Foyer Rural pendant 4 jours du 19 au 22 Août a connu un vif succès. Le Maire tient à remercier les participants et les bénévoles des deux associations qui s'investissent pour la commune et les remercier au nom du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 10.

**L'an deux mille dix et le vingt six Octobre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.
La convocation était du 19 Octobre 2010.**

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, , FELD J-Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LAMARQUE Ghislaine, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric

EXCUSES : BALUTEAU Andrée , BONHOMME Bernard,
Secrétaire de séance : Mme SARRAZIN Paulette

Après lecture donnée par J-François LACAMPAGNE , le compte rendu de la réunion du 14 Septembre 2010 est adopté à l'unanimité .

AMENAGEMENT DE LA PLACE :

TRAVAUX :

Depuis la dernière réunion, les travaux se poursuivent certains points sont à examiner notamment la mise en place d'un arrosage intégré au niveau des massifs. Un devis a été présenté par l'entreprise BONHOMME pour 1 743.08 H.T. Le Maire demande au Conseil son avis sur cette installation non prévue ; le Conseil est favorable pour passer un avenant avec l'entreprise BONHOMME. Lors de la réunion de chantier de ce jour, il a été évoqué la possibilité de mettre en place des buses dans le fossé en face de la Mairie un chiffrage a été demandé à l'entreprise PEPIN.

MODIFICATION BUDGET :

Monsieur le Maire expose au Conseil que pour le programme d'aménagement de la place, il a été prévu d'avoir recours à un prêt lors du vote du budget. Le montant total des travaux est moins élevé que prévu . Le montant du prêt sera de 20 000 euros et non 30 000 comme prévu initialement. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT

Opération 050 AMENAGEMENT PLACE

DEPENSES Cpte 231 : Immobilisations en cours : - 10 000.00

RECETTES Cpte 1641 : Emprunt en euros : - 10 000.00

SOUSCRIPTION PRET RELAIS TVA :

Comme exposé précédemment ; le montant du prêt sera de 20 000 euros. Deux organismes ont été consultés : le crédit agricole et la Caisse d'épargne ; les taux respectivement proposés sont de 1.80% et de 1.87 %. Le Conseil Municipal décide :

- De demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à court terme ayant les caractéristiques suivantes :Montant : 20 000 € Taux : 1.80 % Durée : 2 ans différé d'amortissement de 12 mois
- De prendre l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances. Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

REGLEMENT :

L'agence Métaphore vient de faire parvenir en Mairie le projet de Règlement d'Urbanisme dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le Maire souligne à nouveau l'importance de ce document et donne le choix aux conseillers entre l'étudier dans le détail au cours de la présente réunion ou de programmer une nouvelle réunion avec uniquement cet objet à l'ordre du jour. Les Conseillers présents sont unanimes et souhaitent étudier le document afin d'en discuter au cours d'une réunion spécifique. Un exemplaire du document est remis aux conseillers présents. La date retenue est le Mercredi 10 Novembre 2010 à 21 Heures. Un exemplaire du document sera adressé aux deux conseillers excusés avec la convocation.

TERRAIN VIGNEAU :

La Maison de Mme VIGNEAU Juliette a été mise à la vente, ses neveux sont passés à la Mairie afin d'obtenir des explications par rapport au terrain classé en emplacement réservé. Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire échouer cette vente par rapport à ce classement mais il tient à anticiper et protéger les riverains des nuisances liées à l'utilisation de la salle communale. Le Conseil Municipal est prêt à restreindre le terrain réservé à condition que chacune des parties agisse dans l'intérêt de l'autre.

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du 23 Septembre à laquelle il assistait avec le Maire. Des nouveaux horaires ont été instaurés. L'effectif est de 152 enfants. Le ramassage scolaire est utilisé par 49 élèves repartis sur 3 circuits, avec des nouveaux accompagnateurs différents le matin et le soir. Une cabane de glisse a été acquise. L'école numérique est en place mais une formation est prévue pour les enseignants. Une nouvelle convention a été signée avec la Communauté de Commune pour l'utilisation des locaux avec le remboursement des frais pour un montant de 2 978.00 euros. Le prix de la cantine est de 2.50 le repas. Le montant des impayés est de 5 385.00 euros, les poursuites sont en cours. Pour ce qui est de la réhabilitation des bâtiments un nouveau projet est à l'étude. Au niveau de la participation financière des communes pour la période de Septembre à Décembre elle a été fixée à 107.66 par enfant, soit 1 614.90 euros pour les 15 enfants de Sendets scolarisés à Grignols.

ECOLE D'AILLAS :

Ghislaine LAMARQUE informe le Conseil Municipal que le prochain conseil d'école est fixé au Mardi 09 Novembre ; elle y représentera la commune. Elle donne le compte rendu de la réunion de l'Association des Parents d'Elèves à laquelle elle a assisté. Cette association a financé le transport pour toutes les sorties de l'année scolaire écoulée, elle organise également la kermesse. Seules deux communes étaient représentées au niveau des élus : Aillas et Sendets. Des changements sont intervenus au bureau, la présidente est Stéphanie LACAMPAGNE. Il est à noter que la commune verse une subvention de fonctionnement à cette association.

SIVOS DE BAZAS :

Eric VIGNEAU donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Scolaire de BAZAS. On note une baisse des effectifs dans le transport : 1082 en 2009 et 1037 en 2010. Les impayés sont toujours très élevés, une liste des redevables par commune a été remise à chaque Maire pour essayer de sensibiliser localement les familles qui ont des créances. Une étude va être menée afin de sécuriser l'accès au collège des élèves.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire :

Tourisme :

Les huit communautés de Communes du Sud Gironde vont adhérer à un projet touristique collectif

Création du SCOT :

Le conseil communautaire a désigné trois titulaires et trois suppléants pour représenter la communauté auprès du Schéma de Cohérence et d'Orientation du Territoire. Les titulaires sont MM. BAILLE, BERNARD, MORILLON, les suppléants Mme LAPEYRE MM LAFARGUE et CHAMINADE

ECOPOPLE :

La venue de l'entreprise COMAX sur la zone de la future Ecopôle est confirmée.

Maison de Santé :

Le plan de financement est bouclé, le total des travaux est de 964 140 HT, la somme engagée par la communauté sera financée par un prêt et les loyers couvriront la totalité de la créance.

Bureaux Communautaires :

Un avenant d'un montant de 45 000.00 euros de travaux supplémentaires a été passé. Le nouveau montant de travaux est de 182 407.53 euros.

SPANC :

Le bureau d'étude contacté afin d'évaluer l'intérêt pour la CDC de prendre ce service en régie ou de le continuer à le confier à une société fermière a donné ses conclusions. Le recours à une société fermière est plus approprié. Un appel d'offres sera lancé dans ce sens pour 2011.

Enfance Jeunesse :

Une nouvelle politique tarifaire qui répond aux demandes de la CAF a été mise en place . Cette dernière soulève des observations de la part de parents usagers qui voient leur participation augmenter fortement. Ghislaine LAMARQUE intervient pour donner un exemple et expose que ces tarifs avec prix plafonds et prix planchers pénalisent certaines familles qui ne pourront plus utiliser les services proposés de la Garderie ou du Centre de Loisirs.

Travaux Voirie :

L'entreprise PEPIN va réaliser les travaux de réparation partielle .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 15.

**L'an deux mille dix et le dix Novembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.
La convocation était du 04 Novembre 2010.**

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée , BONHOMME Bernard,
LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LE MOIGNE André, SARRAZIN
Paulette, VIGNEAU Eric

EXCUSES : FELD J-Claude, LAMARQUE Ghislaine,
Secrétaire de séance : Mme LABARRIERE Hélène

Après lecture donnée par Bernard BONHOMME, le compte rendu de la réunion du 26 Octobre 2010 est adopté à l'unanimité .

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Maire expose au Conseil que le Projet du Plan Local d'Urbanisme doit être présenté en Conseil Communautaire mais il doit être au préalable validé par le Conseil Municipal. Il reste à approuver le règlement . Comme décidé lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal de ce soir est destiné à cela . Une copie du projet de règlement ayant été remise à chaque conseiller le 26 Octobre, il convient de relever les différents points qui font l'objet d'observation de la part de chacun.

Les remarques du Conseil Municipal sont les suivantes :

CAPTEURS SOLAIRES :

Art U 11-7: l'intégration des capteurs solaires dans le paysage urbain « en privilégiant les solutions non visibles depuis l'espace public ».

Restreindre « en privilégiant les solutions non visibles depuis l'espace public ». au secteur Ua et enlever cette clause en permettant la pose de capteurs pour le secteur U sous réserve de leur intégration dans le paysage

La mise en place de ce genre d'équipement n'est pas évoquée dans le secteur A il serait bon de le prévoir.

VOLETS ROULANTS :

Art U 11-10 de la zone U : la mise en place de volets roulants n'est pas évoquée, il serait bon de donner la possibilité de le faire pour les constructions nouvelles et réhabilitations , et si cela est possible le permettre également dans les réhabilitations des habitations Zone A et Zone N.

SECHOIRS A TABAC :

Art N 2-5 : La restauration des séchoirs à tabac dans la limite d'un logement par séchoir et sous réserve de respecter les prescriptions architecturales fixées à l'article N11. il convient d'ajouter : sous réserve de l'existence en desserte et en capacité des réseaux publics. Le Conseil est favorable à la restauration des séchoirs des zones U et A dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le règlement ainsi modifié et arrête le projet du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire prend la parole pour remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour son implication sur ce dossier ; car c'est vraiment un travail et une réflexion collective qui ont été menés, que ce soit lors des rencontres et réunions de travail avec l'urbaniste mais également au

cours des dix sept réunions de Conseil Municipal où ce dossier a été évoqué. Il se félicite de pouvoir le présenter en communauté avant la fin de l'année.

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Scolaire de GRIGNOLS à laquelle il assistait avec le Maire le 04 Novembre dernier.

L'ordre du Jour portait essentiellement sur le choix du projet d'aménagement des locaux :

- soit continuer le projet en cours qui s'élève à 460 000 €, qui consiste à créer une classe sous un préau existant et à refaire les toilettes. L'autofinancement de ce projet sera de 290 000 €, ce qui représente un coût de financement sur 20 ans de 10 euros par an et par habitant pour les communes.
- soit signer avec le Conseil Général, qui n'avait pas pu inscrire le projet lors de la demande initiale du SIVOS, une Convention d'Aménagement d'Ecole pour un montant de 1 130 000 €, avec une aide de 400 000 € du Conseil Général et un autofinancement de 860 000 €.

Le Comité Syndical a décidé de demander l'avis des communes pour le choix des projets et se réunir à nouveau le 09 Décembre pour prendre connaissance des avis et avoir tous les éléments sur les intentions du Conseil Général.

Le Maire demande l'avis au Conseil Municipal, ce dernier donne un avis favorable pour le projet de 460 000 € de travaux, car il s'inquiète du financement des participations scolaires sur le budget de la commune.

AMENAGEMENT DE LA PLACE :

L'enrobé va être réalisé dès que les conditions météorologiques vont le permettre, le sablage des bornes et le remplacement de la croix sont programmés. Lors de la dernière réunion de chantier, il a été demandé de chiffrer la pose de buses dans le fossé en face de la Mairie. Le devis s'élève à 1 600 €, le Conseil Municipal est favorable et autorise le Maire à passer un avenant avec l'entreprise PEPIN titulaire du Lot VRD.

TERRAIN VIGNEAU :

Les futurs acquéreurs de la maison de Juliette VIGNEAU sont passés en Mairie pour obtenir des explications par rapport à l'espace réservé et pour divers autres renseignements. Ils sont d'accord pour laisser à la commune une bande de terre d'environ 10 mètres de large le long de la salle communale. Le Conseil Municipal est favorable pour se limiter à cette emprise à condition que le prix demandé soit conforme au prix du terrain proposé par les domaines soit 0.50 € le m².

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 50.

**L'an deux mille dix et le Sept Décembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.
La convocation était du 02 Décembre 2010.**

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée , BONHOMME Bernard, FELD J-Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LAMARQUE Ghislaine, , SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric

EXCUSES : LE MOIGNE André

Procuration de : LE MOIGNE André en faveur du Maire

Secrétaire de séance : Mme LABARRIERE Hélène

Après lecture donnée par Eric VIGNEAU, le compte rendu de la réunion du 10 Novembre 2010 est adopté à l'unanimité .

TRAVAUX PLACE :

Les travaux sont terminés : les bancs et la croix sont en place. La Réception des travaux a été faite ce jour, les réserves suivantes ont été formulées :

Lot 1 VRD : Manque signalisation et dossier DOE

Lot 2 SOLS : Reprise des joints au caniveau près du giratoire et plaque béton contre mairie.

Lot 3 PLANTATIONS : Remise d'un dossier DOE avec notice arrosage et réseau, garantie et entretien des végétaux, comptage des plans et comparatif avec le marché, changer plaque béton sur regard eau contre la mairie

LOT 4 ENROBE : Reprise enrobé par sablage et collage en deux endroits : devant la mairie et au giratoire, et même prestation sur les amorces d'enrobé par rapport aux enrobés existants ; finition sol bicouche sur saignée France Télécom (sur RD10E10).

MODIFICATION BUDGET :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que vu l'état d'avancement des opérations d'investissement inscrites, il convient d'ajuster les prévisions budgétaires en intégrant les dernières données connues, comme la convention avec le Conseil Général pour les Travaux d'enrobé de la place. Il convient également de prendre en compte des modifications au niveau des réalisations et des prévisions de la section de Fonctionnement , notamment en ce qui concerne l'attribution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle. Après avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Cpte 2153 Réseaux divers Opération 051 Electrification Rurale : - 3 000.00

Cpte 231 Immo en cours Opération 050 Aménagement Place : + 8 000.00

Cpte 2132 Immo en cours Opération Logement Ecole : - 5 500.00

RECETTES :

Cpte 1348 Autres Participation Opération 050 Aménagement Place : + 10 769.00

Cpte 021 Virement de la Section de Fonctionnement : - 11 269.00

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Cpte 668 : Autres Charges financières : + 50.00

Cpte 023 Virement à la section d'Investissement : - 11 269.00

Cpte 61522 Entretien de Bâtiments : + 2 219.00

Cpte 61523 Entretien de Voies et réseaux : + 3 500 .00

RECETTES

Cpte 74832 :Att Fonds Départ de Taxe Profes : - 8 000.00

Cpte 7381 : Taxe addit Droits de Mutation : + 2 500.00

CONTRAT CNP ASSURANCE PERSONNEL :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances pour la couverture des risques incapacité du personnel pour 2011. Il précise que la prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion qui a été confiée par convention au Centre de Gestion de La Fonction Publique de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité. Le Conseil Municipal décide de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2011 comme par le passé pour le personnel titulaire et de garantir également la commune pour le personnel non titulaire et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

TERRAIN VIGNEAU :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dernière réunion, il a fait part au neveu de Mme VIGNEAU de la proposition du Conseil par rapport à l'acquisition d'une bande de terrain le long de la salle communale. Ce dernier est d'accord sur le principe de limiter cette emprise à 10 ou 11 mètres de large soit environ sur 1000 m² pour un prix de 0.50 euro le m². Le Conseil autorise le Maire à poursuivre la démarche pour acquérir ce terrain dans ces conditions.

ECOLE D'AILLAS :

Ghislaine LAMARQUE donne le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole en date du 09 Décembre 2010.

Le règlement intérieur a été voté.

Les horaires de l'aide personnalisée ont été modifiés 3 fois par semaine de 12 H15 à 12 H 55.

L'effectif des enfants est de 124.

Il a été question de dissocier le matériel de jeux de la cour entre les activités scolaires et le temps périscolaire.

L'association USEP pour les rencontres sportives va fonctionner à nouveau.

Le bilan financier de la coopérative scolaire a été donné.

Au niveau des questions diverses le changement des verrous aux portes des toilettes, le stationnement du bus scolaire, et les photos individuelles ont été traitées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire donne le compte rendu du dernier conseil communautaire durant lequel les questions suivantes ont été abordées :

Enfance : La modification des tarifs au niveau de l'accueil périscolaire et du Centre de Loisirs Sans Hébergement ont été votées.

Aide Ménagère : Le tarif horaire de l'aide ménagère passe de 17.59 € à 19.80 €. Les temps de trajet ont été inclus dans le temps de travail et les interventions des aides ménagères sont opérées par secteurs.

Centre de Déchets : Le Conseil communautaire a voté contre le projet de Centre de déchets sur la commune de Lerm et Musset. Le Maire précise qu'il est intervenu car il souhaite que chaque commune puisse prendre les décisions qui la concerne.

Ecopôle : la venue de l'entreprise COMAX sur le site de la future Ecopôle se confirme des engagements ont été pris.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 30.